

Reprise de la séance

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, quiconque prend part à ce débat, peut supposer que tous les Canadiens sensés—y compris, naturellement, les membres de la Chambre, même ceux à qui je tourne le dos,—désirent la paix mondiale. Il s'agit de tracer la ligne de conduite qui permettra au Canada d'y contribuer le plus possible. La discussion des affaires extérieures nous sera d'un précieux concours à cet égard, non seulement parce que les ministres et les simples députés y acquièrent des connaissances, mais aussi parce qu'elle aide à former l'opinion publique au Canada; or le besoin d'une opinion publique avertie sur les affaires extérieures se fait grandement sentir chez nous. Je sais que notre presse, tant hebdomadaire que quotidienne, s'efforce courageusement de signaler au public l'importance de tous les problèmes qui surgissent hors de nos frontières; mais notre population ne s'intéresse pas suffisamment à ces questions et une meilleure compréhension des affaires extérieures s'impose. A mon sens, monsieur l'Orateur, les affaires extérieures devraient faire l'objet de fréquents débats à la Chambre, par exemple, lors de l'étude de projets de loi, des crédits ou de motions tendant à la suspension de l'ordre du jour. Les différents groupes à la Chambre pourraient s'entendre de quelque façon en vue de discuter fréquemment les affaires extérieures, car il n'y a pas de meilleur moyen d'aider les Canadiens à définir leur attitude. On pourrait accroître sensiblement le travail du comité des affaires extérieures. Ce dernier ne s'est pas encore réuni bien que le Parlement soit en session depuis plus d'un mois. Il pourrait entendre les divers organismes au Canada qui s'intéressent aux affaires extérieures. Le comité permanent des affaires extérieures pourrait accomplir beaucoup de besogne.

Il me semble aussi qu'on devrait préparer des précis des réunions de l'Organisation des Nations Unies auxquelles nous envoyons des délégués, faire approuver ces textes par tous les partis, puis les distribuer partout au pays. Puisque nous sommes tous pas mal d'accord sur notre attitude aux réunions de l'ONU, il n'y a pas de raison pour que les chefs de parti ne s'entendent et n'approuvent un compte rendu qui puisse être distribué parmi le public. Je sais par expérience qu'on a beaucoup de peine à savoir, en dehors des sessions, quelle est notre attitude aux réunions de l'ONU. On ne peut guère le savoir par les journaux, et on a peine à obtenir une vue d'ensemble de la situation. Je conseille donc très sérieusement la publication de rapports objectifs de ces réunions, que l'on pourrait

[M. Green.]

envoyer à nos syndicats ouvriers, à nos groupements agricoles, aux associations d'hommes d'affaires, à nos autorités paroissiales, à nos institutrices, à nos clubs d'action sociale et à d'autres groupes qui sauraient tirer parti de cette documentation.

Le débat porte aujourd'hui sur une question qu'a fait ressortir mon excellent ami l'honorable député de Peel (M. Graydon) dans son interpellation. Cette question, la voici:

...les observations écrites que le gouvernement du Canada a adressées aux suppléants spéciaux du conseil des ministres des Affaires étrangères relativement aux projets de traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche, ainsi que l'attitude prise par le Canada relativement à sa pleine participation à l'élaboration de ces traités.

L'honorable député de Peel a souligné l'urgence de cette question, étant donné que le conseil des ministres des Affaires étrangères doit se réunir à Moscou lundi prochain.

Qu'est-ce donc que ce conseil des ministres des Affaires étrangères? Mes collègues se rappelleront que durant la guerre nos grands chefs se sont réunis. Il y a eu d'abord une réunion du très honorable Winston Churchill et du président Roosevelt, qui se sont ensuite rencontrés avec le premier ministre Staline. A la conférence de Crimée tenue à Yalta en février 1945, ces trois grands chefs décidèrent qu'il y avait lieu de constituer leurs ministres des Affaires étrangères en un organisme consultatif permanent. Le 2 août 1945, à Postdam, on annonçait la création du second conseil des ministres des Affaires étrangères. Voici un ouvrage qui intéressera tous les honorables députés: *Britain, Partner for Peace*. L'auteur en est le professeur Percy Eilwood Corbett, un Américain...

L'hon. M. CLAXTON: Un Canadien.

M. GREEN: Tant mieux. Il est professeur de gouvernement et de jurisprudence à l'université Yale.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Il était le doyen de la faculté de droit à l'université McGill.

M. GREEN: L'ouvrage a paru en 1945, et les honorables représentants feraient bien de le lire. A la page 89, l'auteur explique la composition du conseil des ministres des Affaires étrangères de la façon suivante:

La conférence de Berlin des "Trois Grands" a annoncé, le 2 août 1945, la création d'un conseil des ministres des Affaires étrangères pour la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S., la Chine, la France et les Etats-Unis. L'organisme...

Suit le texte même de la déclaration.

... "doit poursuivre le travail préparatoire nécessaire aux règlements de paix et aborder l'étu-